



COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

**Procès-verbal de l'assemblée primaire municipale du 14 juin 2023
19h30, au réfectoire de l'école primaire à Leytron**

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, Secrétaire communal

Au nom du conseil municipal, le Président souhaite la bienvenue aux 37 personnes présentes et les remercie de leur participation, de leur intérêt pour la commune ainsi que de leur soutien et confiance.

Il déclare ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 24 mai 2023.

M. Ramuz donne ensuite lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 07.12.2022
3. Présentation des comptes 2022 de la municipalité, rapport de l'organe de contrôle, approbation
4. Divers

1. Bienvenue, introduction

Dans son message introductif de bienvenue, le Président informe les citoyennes et citoyens qu'au cours de ces deux dernières années, période rythmée par les différentes crises, les membres du Conseil municipal, malgré ces incertitudes et complications, ont pu mener les affaires communales de manière forte et engagée et ce, grâce notamment à une capacité d'adaptation et à une réactivité constantes

Les nombreux et ambitieux défis et projets ont pu être relevés grâce notamment à une communication transparente, à une gestion financière rigoureuse et à une analyse approfondie de chaque situation.

Il relève que ce contexte a permis d'analyser et de comprendre les enjeux majeurs actuels. La crise énergétique, en particulier, a été au centre des préoccupations des membres du Conseil et a influencé plusieurs décisions communales.

Il profite de cette assemblée pour remercier ses collègues ainsi que le secrétaire communal pour leur implication et la qualité de leurs travaux. Leur dévouement a permis d'avancer dans la réalisation de nombreux objectifs, en dépit des contraintes et des changements.

Il exprime sa gratitude à l'égard des citoyennes et citoyens qui s'engagent pour la Commune au travers des diverses commissions thématiques et groupes de travail et qui contribuent ainsi au dynamisme et au développement communal.

Le contexte économique particulièrement tendu de ces derniers mois, marqué par un effet de renchérissement global, a eu un impact considérable sur les projets et le fonctionnement de la Commune et a mis évidence l'importance d'une gestion financière prudente et responsable. Le Conseil communal reste vigilant face à ces évolutions économiques et est prêt à prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité financière de la Commune. A cet effet, une réflexion sur les investissements à long terme a été menée avec le soutien de la fiduciaire « Nofival », laquelle a fourni un outil de gestion efficace permettant au service financier de simuler plusieurs scénarios à moyen-long terme. Une fois maîtrisé, cet outil permettra, lors de la prochaine assemblée primaire sur les budgets, de présenter aux citoyennes et citoyens les axes principaux et les enjeux sur la période 2023-2040.

Le Président profite de cette partie introductive pour remercier la responsable financière, Mme Estelle Maillard-Maret (absente ce soir) qui, après plus de 13 années au service des finances communales, a décidé de prendre du temps pour elle-même et ses proches. Mme Maillard-Maret a toujours fait preuve d'une efficacité et d'une disponibilité totale et a été une collègue appréciée de toutes et tous. Elle terminera son mandat au 31 juillet prochain. Son remplaçant débutera ses activités communales le 01.09.2023. Il s'agit de M. Raphaël Cotter, 52 ans, domicilié à Vétroz, actif dans la gestion financière communale depuis plusieurs années. M. Cotter dispose d'une grande expérience qu'il pourra mettre à profit de notre administration afin de maintenir l'effort actuel en matière de gestion des finances publiques.

Le changement de responsable financier donnera également l'occasion de reconsidérer les différents documents transmis à la population concernant les comptes et les budgets. Le feuillet habituel des comptes sera simplifié, épuré et réduit aux éléments les plus pertinents. Une version plus détaillée restera néanmoins toujours disponible en version numérique.

Puis, comme il n'y a eu aucune question restée ouverte à l'issue de la dernière assemblée primaire du 07.12.2022, le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 07 décembre 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au greffe communal. Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité, rapport de l'organe de contrôle, approbation

Le Président apporte les informations suivantes :

- Les comptes 2022 bouclent sur un excellent résultat grâce, principalement, à des recettes fiscales supérieures aux prévisions (impôts des personnes physiques et morales, impôts sur les successions / donations, impôts sur les gains immobiliers, droits de mutations) mais également à des charges de fonctionnements contenues, en dessous des montants budgétés, et à des investissements prévus non réalisés.
- En effet, l'ensemble des investissements projetés n'a pas pu se concrétiser en raison notamment d'une situation toujours plus complexe dans la gestion technique et administrative des projets d'envergure et les interactions et répercussions entre les projets eux-mêmes.
- La santé financière de la Commune est solide et permet de poursuivre un cycle important d'investissements futurs.
- Les comptes seront présentés pour la première fois, lors de cette assemblée primaire, sous sa nouvelle forme (MCH2). Depuis cette année, pour la présentation des comptes 2022, les communes valaisannes ont dû adopter le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Les comparaisons strictes avec les années précédentes sont délicates et difficiles. Des explications et des points d'attentions ont été fournis dans le fascicule des comptes 2022.

Le Président passe ensuite la parole à M. Benoît Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances, pour procéder à la lecture des comptes 2022 de la Municipalité qui ont été approuvés en séance du Conseil du 02 mai 2023.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis commence par présenter les chiffres clés de l'exercice 2022 :

➤ Total du Bilan	:	Fr.	34'438'579.58
➤ Fortune (excédent d'actifs)	:	Fr.	10'765'840.17
➤ Marge d'autofinancement	:	Fr.	3'198'420.87
➤ Investissements nets	:	Fr.	2'047'552.66
➤ Endettement net	:	Fr.	5'222'642.83
➤ Endettement net par habitant	:	Fr.	1'594.00

Compte de fonctionnement / Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement 2022 s'élève à Fr. 3'198'420.87 (Fr. 1'439'000.- au budget). A relever que par rapport à 2021, cette marge est en diminution d'environ 13 %, soit - Fr. 477'125.55.

Compte d'investissement / Investissements nets

Les investissements nets atteignent Frs. 2'047'552.66 (budget Fr. 4'121'700.-).

Endettement net

Selon les indicateurs financiers de l'Etat du Valais, l'endettement net par habitant à fin 2022 atteint Fr. 1'594.- contre Fr. 1'032.- à fin 2021. Il est à relever qu'à la suite de l'introduction du MCH2, les valeurs indicatives sont plus restrictives que par le passé. Cet endettement est qualifié de *moyen* selon la nouvelle tablelle en vigueur dès 2022.

Compte de variation de fortune

Le résultat du compte financier laisse apparaître un excédent net de revenus de Fr. 207'694.71, après comptabilisation des amortissements pour Fr. 1'572'512.66, des attributions aux fonds et financements spéciaux pour Fr. 18'213.50, ainsi qu'une attribution à la réserve de politique budgétaire de Fr. 1'400'000.- qui entre dans le capital propre (cette réserve peut être utilisée pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats / fonctionnement). La fortune à fin 2022 s'élève à Fr. 10'765'840.17.

Compte de fonctionnement / de résultat

M. Martinet présente tout d'abord le compte de résultat selon les tâches :

	Charges	Recettes
0. Administration générale	1'511'478.45	224'708.73
1. Sécurité publique, défense	1'660'315.94	848'650.80
2. Enseignement et formation	2'377'526.43	123'035.60
3. Culture, sports et loisirs, culte	605'252.92	49'643.50
4. Santé	1'093'330.30	0.00
5. Prévoyance sociale	2'114'909.85	955'122.45
6. Trafic (yc déblaiement des neiges) et télécomm.	2'791'933.89	761'971.35
7. Protection et am. env. (yc eau, égouts, ordures)	3'029'172.06	2'421'907.50
8. Economie publique (yc services industriels)	1'351'486.95	1'351'379.33
9. Finances et impôts	1'802'049.25	11'808'731.49
Total des charges et des revenus	18'337'456.04	18'545'150.75
Excédent de revenus	207'694.71	
	18'545'150.75	18'545'150.75

	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES						
0 Administration générale	1'736'996.86	164'271.95	1'483'500.00	261'500.00	1'511'478.45	224'708.73
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'406'141.20	782'316.90	1'682'000.00	785'000.00	1'660'315.94	848'650.80
2 Formation	2'351'195.77	109'239.00	2'453'500.00	101'500.00	2'377'526.43	123'035.60
3 Culture, sports et loisirs, église	717'484.50	47'664.25	663'500.00	28'000.00	605'252.92	49'643.50
4 Santé	422'267.90	-	973'500.00	-	1'093'330.30	-
5 Prévoyance sociale	2'879'871.65	904'918.77	2'274'000.00	963'500.00	2'114'909.85	955'122.45
6 Trafic et télécommunications	3'200'702.60	819'746.00	2'977'500.00	702'000.00	2'791'933.89	761'971.35
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'894'412.16	2'308'314.84	3'138'000.00	2'457'500.00	3'029'172.06	2'421'907.50
8 Economie publique	1'566'884.00	1'370'759.00	1'290'500.00	1'350'000.00	1'351'486.95	1'351'379.33
9 Finances et impôts	451'287.55	11'626'813.21	388'500.00	10'154'000.00	1'802'049.25	11'808'731.49
Total des charges et des revenus	17'627'244.19	18'134'043.92	17'324'500.00	16'803'000.00	18'337'456.04	18'545'150.75
Excédent de charges		-		521'500.00		-
Excédent de revenus	506'799.73				207'694.71	

Il relève entre que :

- Les résultats des comptes autofinancés (eau potable et eaux usées) ne sont pas attribués à un fonds de « financements spéciaux » mais restent dans le compte de résultat jusqu'à l'approbation et à l'entrée en vigueur des nouveaux règlements.
- Certaines charges de fonctionnement ont été contenues ou sont largement en dessous des montants budgétés (entretien des routes / torrents, déblaiement des neiges, entretien du stand de tir à Dugny).
- Les rentrées fiscales liées aux transactions immobilières (impôts sur les gains immobiliers et impôts sur les droits de mutation additionnels) et aux impôts des personnes physiques et morales ont été supérieurs aux attentes.

Il poursuit en donnant un aperçu du compte administratif

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	-15'346'729.88	-15'273'500.00	-14'501'498.92
Revenus financiers	+18'545'150.75	+16'712'500.00	+18'177'045.34
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	3'198'420.87	1'439'000.00	3'675'546.42
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	-	-	-
Marge d'autofinancement	+3'198'420.87	+1'439'000.00	+3'675'546.42
Amortissements planifiés	-1'572'512.66	-1'973'500.00	-3'113'490.38
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-18'213.50	-77'000.00	-12'254.89
Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	-	+90'500.00	-43'001.42
Attributions au capital propre	-1'400'000.00	-	-
Excédent de charges	-	521'500.00	-
Excédent de revenus	207'694.71	-	506'799.73

M. Martinet rappelle qu'avec le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), les amortissements complémentaires ne peuvent plus être effectués en l'état. Des provisions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'une politique de réserve budgétaire.

Il présente ensuite les principales variations à relever au niveau du compte de fonctionnement par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 (*les positions négatives représentent des recettes*).

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Ordre et sécurité publics, défense			
Entretien du stand de tir	0.00	150'000.00	0.00
Entretien des bâtiments de protection civile (PCi)	108'413.10	7'500.00	18'891.25
Enseignement & Formation			
Achat de mobilier de bureau, chaises, pupitres	1'789.80	43'500.00	11'498.30
Frais du cycle d'orientation (exploitation)	239'885.65	283'000.00	243'071.00
Culture, sports et loisirs, Eglise			
Loyers de biens mobiliers (location patinoire hiver 22/23)	66'989.40	0.00	54'915.15
Remb. et participations de tiers (sponsors patinoire)	-23'762.00	0.00	-17'512.00
Subventions aux sociétés sportives	15'315.00	50'000.00	7'475.00
Santé			
Participation aux soins de longue durée	272'990.50	205'000.00	231'205.10
Participation aux frais du CMS de Martigny & Régions	275'000.00	215'000.00	270'835.80
Participation aux soins dentaires scolaires (subv 40%)	84'183.95	55'000.00	60'995.10

Prévoyance sociale			
Participation des parents à l'UAPE	-201'494.30	-170'000.00	-178'752.30
Trafic et Télécommunications			
Traitement du personnel des travaux publics	1'265'520.74	1'155'000.00	1'091'529.30
Entretien de l'éclairage public	74'582.40	25'000.00	42'626.55
Entretien routes communales (villages, campagne, forestières)	101'515.35	270'000.00	157'119.20
Déblaiement des neiges	112'615.81	300'000.00	352'906.32
Entretien de parkings non-couverts (barrières en bois)	29'089.15	0.00	0.00
Location de biens mobiliers (frais parking - plaques de protection sur terrain de foot du Centre sportif cantonal)	64'461.20	0.00	0.00
Protection de l'environnement & aménagement du territoire			
Entretien et exploitation du réseau d'eau potable	311'910.95	150'000.00	225'410.45
Entretien du réseau d'eaux usées	96'446.80	150'000.00	66'798.65
Entretien des cours d'eau	144'976.80	300'000.00	73'276.70
Traitement personnel des constructions + amén. territoire	298'342.85	244'000.00	132'508.30
Recettes des autorisations de construire	-116'262.55	-70'000.00	-91'868.00
Economie publique			
Vente de l'énergie (turbinage et photovoltaïque)	-264'528.95	-360'000.00	-245'354.90
Finances & impôts			
Revenus fiscaux des personnes physiques	-10'393'533.05	-8'987'000.00	-10'207'909.00
Revenus fiscaux des personnes morales	-645'765.75	-545'000.00	-575'061.20
Gains immobiliers	-239'402.20	-120'000.00	-135'911.35
Intérêts sur emprunts	159'587.70	187'000.00	209'701.35

Compte d'investissements

M. Martinet présente ensuite les principaux investissements réalisés durant l'exercice 2022 (montant > Fr. 50'000.-) :

Investissements nets 2022	Fr.	1'757'491.38
Agrandissement du bâtiment de l'école primaire	Fr.	60'669.95
Réfection Ancienne Eglise de Leytron	Fr.	226'931.10
Correction des routes cantonales	Fr.	391'907.90
Routes communales (Rue du Collège, Rte du Cleuset, Imp.Levant)	Fr.	762'919.80
Réfection du réseau d'eau potable	Fr.	259'721.20
Réfection du réseau d'égouts	Fr.	193'070.25
Réfection déchetterie de Ravanay	Fr.	107'299.35
Correction des torrents	Fr.	85'078.95

Bilan – Financement :

Il termine en donnant un aperçu du bilan et du financement :

	Etat au 31.12.2022	Etat au 31.12.2021
Actif		
Actif	34'438'579.58	33'452'480.69
Patrimoine financier (PF)	18'450'096.58	17'939'037.69
Disponibilités et placements à court terme	6'913'244.62	7'425'210.84
Créances	5'059'249.49	2'736'580.71
Actifs de régularisation	3'091'111.47	4'390'755.14
Placements financiers	1'211'001.00	1'211'001.00
Immobilisations corporelles du PF	2'175'490.00	2'175'490.00

Patrimoine administratif (PA)	15'988'483.00	15'513'443.00
Immobilisations corporelles du PA	13'795'977.00	13'358'937.00
Immobilisations incorporelles	2.00	2.00
Participation capital social	777'001.00	777'001.00
Subventions d'investissement	1'415'503.00	1'377'503.00

Passif

Passif	34'438'579.58	33'452'480.69
Capitaux de tiers	23'672'739.41	24'312'548.73
Engagements courants / dettes à court terme	1'081'019.30	1'410'434.81
Passifs de régularisation	2'122'199.46	4'867'093.27
Engagements financiers à long terme	15'205'000.00	15'302'500.00
Provisions à long terme	3'002'000.00	470'000.00
Engagements envers les fin. spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	2'262'520.65	2'262'520.65
Capital propre	10'765'840.17	9'139'931.96

M. Martinet rappelle que les 1,4 millions attribués à la réserve de politique budgétaire sont inclus dans le capital propre.

Indicateurs financiers

M. Martinet donne un aperçu des principaux indicateurs financiers :

- Taux d'endettement net : bon
- Degré d'autofinancement : haute conjoncture
- Endettement net par habitant : moyen

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des comptes présentés.

Un citoyen trouve pertinent les tableaux figurant à la page 13 du fascicule des comptes montrant l'évolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets. Il soumet la proposition d'intégrer davantage de tableaux du genre (avec évolution sur 10 ans).

Il lui est signalé que cette option sera analysée.

Un citoyen se renseigne sur différents points du fascicule des comptes 2022 :

P. 16 : Entretien des routes de villages, de campagne et forestières : QUID d'une intervention sur le réseau routier d'Ovronnaz, eu égard à l'état déplorable des routes à l'intérieur de la station ?

Il lui est tout d'abord rappelé que ces routes ne sont de compétence communale que depuis 2021. Les interventions sur des secteurs du réseau routier d'Ovronnaz sont en cours de planification, des montants ont été budgétés mais plusieurs éléments freinent l'avancée des projets. Le but est en effet d'amener la station dans un niveau adapté aux besoins des touristes.

Il signale à cet effet que le chantier important de la Rte des Muverans, dont la première étape des travaux était prévue pour 2023, a dû être différé en 2024.

Le Président l'informe qu'un point en lien avec cette thématique sera apporté dans la partie « Divers ».

P. 23 : Charges du personnel : QUID de l'augmentation des charges du personnel qui passent de Fr. 4,1 millions en 2021 à plus de Fr. 4,65 millions en 2022 ?

Il lui est signalé que plusieurs raisons expliquent cette hausse, notamment :

- Des engagements supplémentaires et nécessaires dans les services technique et des constructions pour une gestion optimale des dossiers
- La mise en place du réseau communal de parents d'accueil de jour (mamans de jour)
- L'engagement d'une responsable de l'office du tourisme
- L'impact du renchérissement du coût de la vie et diverses adaptations salariales internes.

P. 32 : Tourisme > revenus : QUID des revenus fiscaux (s'agit-il des taxes de séjour et d'hébergement), des contributions de tiers et des dédommagements de collectivités publiques ?

M. Martinet l'informe que les informations et explications requises lui seront communiquées prochainement et reprises lors de la prochaine assemblée.

P. 33 : Attributions à la réserve de politique budgétaire (1,4 millions) : QUID de ce nouveau système / processus difficilement compréhensible ?

M. Martinet l'informe que la Commune doit se conformer aux exigences du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2).

P. 37 : Contributions de propriétaires : appels à plus-values pour la Rte des Champs Longs : QUID des appels à plus-values pour les autres routes améliorées / réaménagées cette année (ex : Rue du Collège, Impasse du Levant) ?

Le Président l'informe que pour lancer des appels à plus-values ou appels à contributions, il faut une amélioration significative du service. Or, pour les derniers axes routiers réaménagés, il n'est pas amené d'amélioration significative mais il s'agit plutôt de mise en conformité des infrastructures communales ; ce qui ne nécessite pas d'appels à plus-values.

P. 38 : Parts sociales auprès de « Télécabine de Vercorin » : QUID de la participation (parts sociales) détenue par la Commune auprès de « Télécabine de Vercorin » ?

Le Président l'informe qu'il s'agit d'une participation (actionnariat) historique.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite M. De Boni, représentant de l'organe de contrôle la fiduciaire Nofival, à donner lecture du rapport de vérification des comptes.

Au terme de cette lecture, le Président soumet les comptes 2022 au vote de l'assemblée. Les citoyennes et citoyens approuvent par main levée, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, les comptes 2022 de la Municipalité de Leytron.

4. Divers

Avant de donner la parole aux citoyennes et citoyens, le Président souhaite développer les informations complémentaires suivantes :

Projets routiers communaux :

Il informe l'assemblée qu'en raison de retards pris dans le traitement de certains dossiers, d'interventions non planifiées et budgétées sur le réseau des routes cantonales et après réévaluation des besoins de modification des infrastructures souterraines liées au projet scolaire, la planification des projets routiers communaux a dû être revue.

A cet effet, il a été décidé de :

- Prioriser les secteurs Chemin des écoliers et Rte des Prés Clous, ce qui permettra de continuer les modifications des infrastructures souterraines en lien avec le développement du projet scolaire et également de poursuivre le déploiement du réseau de chauffage à distance (CAD).
- Reporter les interventions prévues sur le Chemin des Carrières et à la Rte des Muverans (première étape des travaux).

Il informe, de plus, que des travaux sont prévus en 2023 sur les routes cantonales par le service de la Mobilité (secteurs Afforêts, sortie de Montagnon et Rte de Riddes (du carrefour central à l'œnothèque)). Les plannings d'intervention seront communiqués à la population en temps opportun.

Le Président donne également quelques informations au sujet du projet routier à l'Impasse du Levant qui est en phase de finalisation :

- Les travaux ont été plus conséquents que prévus. Alors qu'il avait été envisagé une simple intervention sur l'aspect urbanistique et l'intégration d'une zone 30 km/h, les études préliminaires ont révélé la nécessité d'une intervention plus importante afin de mettre en conformité les infrastructures souterraines.
- En parallèle, la société Genedis SA a également exprimé le besoin de profiter de cette intervention plus conséquente pour réaménager l'ensemble de son réseau électrique dans le secteur. Il a également été décidé de saisir l'occasion pour mettre à jour l'ensemble de l'éclairage public et d'équiper la route d'un réseau d'irrigation.
- L'intervention sur cet axe respectera le budget validé par l'assemblée primaire en décembre dernier.

Le Président regrette une communication lacunaire avec les usagers concernant l'avancement des travaux routiers communaux, ce qui a engendré des désagréments. Pour pallier ce problème, une nouvelle procédure de communication sera mise en place à l'avenir. Des séances de lancement de chantier pourraient également être organisées spécifiquement pour les riverains et propriétaires concernés.

Projet Paradoxe :

Le Président informe que le projet scolaire est actuellement en phase de planification et que le dossier – actuellement au BO - est consultable jusqu'au 19.06.2023. Les premières offres sont arrivées. Le dernier lot d'adjudications est attendu pour la fin du mois de juin.

Les premiers retours concernant la capacité de nos sols en termes de géothermie ne sont pas concluants. Par conséquent, il a été décidé de revenir à la variante initiale de chauffage à distance (CAD). Cette démarche a eu une influence sur le changement de priorité au niveau des interventions sur les routes communales.

Par ailleurs, eu égard à l'évolution de la situation économique générale depuis le lancement du projet, il a été évalué la capacité de la Commune à soutenir ses investissements, à échelonner l'ensemble du projet afin de pouvoir reconsidérer l'enveloppe budgétaire. Les étapes du projet sont définies comme suit :

- **Etape 1** : construction de la nouvelle école
- **Etape 2** : rénovation de l'école primaire actuelle en crèche / UAPE
- **Etape 3** : aménagements extérieurs.

Concernant les implications financières, une planification du projet a été établie avec des variantes minimale, moyenne et maximale :

- **Etape 1** : Selon les soumissions rentrées, cette étape pourrait prendre 3 axes différents dont une variante économe (Fr. 9,5 millions) avec limitation dans le choix des matériaux et mise à disposition des surfaces de production photovoltaïque et à l'opposé, une variante maximale avec maintien du crédit présenté et validé en assemblée primaire (Fr. 11 millions) avec propre production d'énergie.
- **Etape 2** : le choix des variantes est stratégique, allant de la mise à niveau minimale pour une exploitation pour un montant de Fr. 1,3 millions au projet validé en assemblée primaire avec modification structurelle, amélioration thermique, production d'énergie pour Fr. 4 millions.
- **Etape 3** : selon l'option choisie, les prix fluctuent d'un minimum à hauteur de Fr. 300 à 400'000.- jusqu'à la variante proposée avec plusieurs interventions structurelles pour Fr. 1,5 millions.

Le Conseil attend avec impatience les dernières offres pour avoir une vision détaillée des coûts réels pour l'étape 1. La population sera informée des choix réalisés en fonction de la situation financière globale.

Le Président relève que le Conseil a également validé l'installation de 5 nouveaux containers au-dessus des salles d'ACM actuelles pour la bibliothèque provisoire.

Ancienne Eglise :

Le Président signale qu'après un long délai d'attente suite à l'élaboration du dossier de subventionnement et à l'accord du service des monuments, la rénovation va enfin pouvoir débuter, conformément à ce qui a été budgété. Il relève que les subventions du Canton (~ Fr. 30'000.-), de la loterie suisse romande (~ Fr. 60'000.-), de Genedis (~ Fr. 2'000.-) ainsi que la contribution de la Commune (Fr. 200'000.-) et de privés (Fr. 950.-) ont été versées et enregistrées.

Crypte :

L'autorisation de construire parvenue et une partie des adjudications rentrée, les travaux pourront débuter dans le courant de l'été. Il est prévu de terminer l'ouvrage pour le printemps 2024 ; ce qui devrait correspondre à la fin des travaux pour l'Ancienne Eglise.

Révision du PAZ / RCCZ :

Le Président informe que les travaux concernant la révision globale du PAZ et du RCCZ se poursuivent activement. Par rapport à la situation actuelle, les futures modifications ne devraient pas trop évoluer si ce n'est de tendre vers les objectifs de la LAT concernant la densification des centres. Certains éléments d'amélioration du RCCZ ont également été mis en évidence et un léger report de la planification communale est à prévoir. Dans ce sens, une modification partielle du RCCZ actuellement en vigueur sera proposée. La population en sera informée en temps opportun.

Dans le cadre de la révision du PAZ, le Président signale que les travaux pour l'inventaire du patrimoine bâti ont commencé. Le bureau spécialisé Nomad architecte a été mandaté pour effectuer la classification des différents bâtiments concernés. Une première proposition de classification est attendue pour la fin du mois de juin 2023. Un dossier devra ensuite être proposé au service cantonal compétent pour validation avant publication au bulletin officiel.

Energie – planification énergétique :

Suite à la finalisation, en fin d'année 2022, de la planification énergétique communale, une commission spécifique pour cette thématique a été constituée. Cette commission, composée de membres du Conseil et de citoyens, s'est déjà réunie à deux reprises. La population sera informée via un prochain InfoLeytron sur l'avancement et la teneur des travaux réalisés par cette commission.

A la suite du risque de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022/2023 et en prévision d'une nouvelle crise énergétique pour l'hiver 2023/2024, le canton a exigé des communes de pouvoir garantir un fonctionnement minimum des services de base. A cet effet, une analyse des infrastructures communales est en cours.

➤ EMCC (Etat-Major de conduite communale)

La nouvelle direction de l'EMCC sera présentée à la population dans le prochain InfoLeytron. Sa première séance, à laquelle ont pris part 19 personnes, s'est déroulée le 08 mai dernier. Ses principales missions à venir consistent en la mise en place de sentinelles (observateurs) et en l'élaboration de mesures à prendre en cas de pénuries d'eau potable et d'électricité.

➤ Ovronnaz Solar

La première séance d'information publique a eu lieu le 22.05.2023 en présence de plus de 150 personnes avec pour objectif la présentation des éléments connus du projet à ce jour.

De plus, le comité de pilotage a décidé de mettre en place un site internet dédié au projet Ovronnaz Solar. Ce site est conçu pour permettre à chacune et chacun d'obtenir toutes les informations utiles et pertinentes en lien avec le projet et les parcs solaires.

Le résultat de la votation du 10.09.2023 de la Commune de Leytron (*sur le décret cantonal concernant la procédure d'autorisation de construire des grandes installations photovoltaïques*) sera déterminant pour la suite du dossier et l'acceptation ou non de la population quant à un éventuel parc solaire alpin sur le territoire communal.

Eau potable – économie :

Dans le but d'une gestion et d'une utilisation sobre et responsable de l'eau potable pour l'arrosage des pelouses et jardins, le Conseil communal a décidé, à partir du 1^{er} mai de chaque année, sauf indication contraire, d'autoriser 2 périodes d'arrosage par semaine selon la répartition suivante :

- **Secteur 1** (Leytron Sud – au sud de la Rte cantonale Saillon-Chamoson) : lundi et jeudi
- **Secteur 2** (Leytron Nord + vignoble du coteau + Poduit / Montagnon) : mardi et vendredi
- **Secteur 3** (Les Places / Dugny / Ovronnaz) : mercredi et samedi.

Une communication à ce sujet paraîtra dans le prochain InfoLeytron.

Pour l'instant la situation du réseau d'approvisionnement semble plus favorable que les dernières années. Toutefois, il est impossible d'affirmer qu'aucune restriction plus importante ne sera mise en vigueur.

Eau potable – compteurs d'eau :

Le Président remercie les plus de 1000 ménages ayant effectué les démarches d'annonce auprès de l'installateur sanitaire de leur choix pour effectuer la pose des compteurs. A ce jour, leur pose (l'avancement du déploiement des compteurs d'eau) n'est pas en adéquation avec les objectifs fixés au motif d'une surcharge de travail et d'un manque réel de main d'œuvre qualifiée. Une rencontre aura lieu prochainement avec les entreprises concernées pour redéfinir la planification de ce déploiement et fixer de nouveaux objectifs.

Flavescence dorée :

Pour lutter contre cette nouvelle maladie de la vigne (cep), le Président signale que deux traitements insecticides doivent être effectués à deux semaines d'intervalle par tous les propriétaires / exploitants de vignes situées dans un périmètre recouvrant le sud du village jusqu'au Rhône. Il relève que ces traitements – exigés par la confédération et le Canton – ne peuvent être effectués que la nuit, entre 21h30 et 5h30, afin d'éviter la période de vol des abeilles.

A cet effet, le Conseil communal a accordé les dérogations aux articles 19, al. 4 et 20, al. 2 du règlement communal de police (*lesquels interdisent l'utilisation d'atomiseur, chenillard, turbo-diffuseur et autres machines analogues de 20h00 à 7h00 dans les zones d'habitation et à proximité de celles-ci, et de 22h00 à 5h00 en zones agricoles*) dans le cadre strict des traitements insecticides de lutte contre la flavescence dorée.

Les différents propriétaires concernés ont reçu un courrier d'information de la part du service cantonal de l'agriculture. Un bref explicatif de la situation sera publié dans le prochain InfoLeytron.

Calendrier :

Le Président fait part des différents événements futurs programmés sur le territoire communal :

Date	Événement	Lieu
01.07.2023	Nuit Suisse de la randonnée	Ovronnaz – 16h30
10-14.07.2023	Camp sportif	Halle polyvalente
28-29.07.2023	Cirque Helvetia	Ovronnaz – 18h00
30.07.2023	Cirque Helvetia	Ovronnaz – 15h00
31.07.2023	Fête nationale	Ovronnaz – dès 17h00
05.08.2023	Tour des stations : 6 ^{ème} édition	Ovronnaz
12.08.2023	Nuit des étoiles	Ovronnaz
03.09.2023	Cross Ovronnaz - Rambert	Ovronnaz
10.09.2023	FC Leytron – Kids Festival	Terrain de foot
17.09.2023	Fromage & cime	Ovronnaz

Le Président profite de l'assemblée pour rappeler les votations du 18 juin prochain avec une ouverture du bureau de vote de 9h30 à 10h30 à l'annexe de la maison de Commune.

Au terme de l'ordre du jour, le Président passe la parole aux personnes présentes.

Plusieurs intervenants s'expriment au moment des questions :

Eau potable / problème d'approvisionnement

Une citoyenne fait part d'un problème récurrent d'approvisionnement en eau potable durant l'été dans le secteur du Chemin des Carrières (sortie du Village côté Chamoson) et se renseigne quant à la prise en charge de cette problématique.

M. Denis l'informe qu'un approvisionnement en eau potable depuis Chamoson existe déjà. Quand une diminution est constatée sur le réseau de Leytron, une vanne est activée depuis Chamoson (ceci dans le cadre des échanges d'eau potable convenus entre les 2 communes).

Il signale de plus qu'une des mesures du plan directeur de la distribution en eau potable (PDDE) consistant en la construction d'un nouveau réservoir sur les hauts de Leytron permettra d'améliorer le champ de pression pour le sommet du village (zone Chemin des Carrières).

Eau potable / compteurs d'eau

Un citoyen se renseigne sur les deux points suivants :

1. Si la pose de tous les compteurs d'eau sera terminée pour la fin de cette année ?

M. Denis lui rappelle tout d'abord que la Commune a donné un mandat à Genedis pour la gestion des compteurs d'eau et que les citoyens, dans le but d'accélérer les démarches, ont pu opter pour l'installateur sanitaire de leur choix (parmi une liste prédéfinie). Malheureusement les entreprises, surchargées en raison d'un grand nombre de chantiers en cours, n'arrivent pas à remplir les objectifs fixés. Une séance est d'ores et déjà prévue au début juillet avec les installateurs sanitaires mandatés pour redéfinir les exigences et objectifs.

Il est de plus relevé que le nouveau règlement n'entrera pas en vigueur sans qu'un certain pourcentage (~80 à 90%) de compteurs ne soit posé.

2. QUID des coûts de la pose des compteurs qui sont très élevés selon des rumeurs (des entreprises en profiteraient car le montant est facturé par Genedis)

M. Denis l'informe tout d'abord que les tarifs horaires et le prix des pièces principales (négociés au plus bas à la suite d'un appel d'offre) ont été unifiés entre toutes les entreprises mandatées. La facture détaillée établie par l'installateur sanitaire est reprise telle quelle par Genedis et envoyée au citoyen concerné.

Toutefois, des frais supplémentaires peuvent surgir en fonction de la vétusté du bâtiment / des installations et des normes à appliquer (recherches plus importantes, vannes avec clapet anti-retour exigées, etc.). Le propriétaire peut de plus requérir un devis.

Personnel communal

Un citoyen signale que si la majorité des services communaux est à disposition de la population avec un état d'esprit positif / bienveillant, une minorité n'a pas le sens du service d'utilité publique. Il est primordial que les citoyens ne se sentent pas dévalorisés.

Le Conseil prend acte de cette observation pour suite utile.

Projet de fusion : état d'avancement

Un citoyen se renseigne quant à l'état d'avancement du projet de fusion de communes.

Le Président signale qu'en début de législature les conseils des 5 communes concernées ont été conviés à une séance pour prise de connaissance du rapport de fusion « éclairage » élaboré par le collectif Fuzio. A la suite de cette rencontre, trois Conseil communaux se sont déterminés favorablement et deux n'ont pas encore pris position à ce jour. De son côté, la Conseil communal de Leytron est favorable à la poursuite de ce projet.

Il relève par ailleurs qu'un outil numérique établi par le Canton permettant d'analyser les capacités de fusion entre les 5 Communes a été testé. Les résultats confirment le potentiel d'une fusion à 5 communes.

Il espère qu'une décision sera prise quant à la suite du projet avant la fin de la législature en cours.

Hameau des Places

➤ Criées publiques

Un citoyen signale qu'il n'y a plus de panneau dévolu à l'affichage des criées publiques dans le hameau des Places et se renseigne quant à son remplacement.

Il lui est indiqué que le panneau, accroché sur une grange privée - parcelle 6432 -, a été retiré par les propriétaires concernés. Ceux-ci ne souhaitent plus mettre à disposition leur propriété pour l'affichage des criées publiques. La recherche d'une solution pour un nouvel emplacement est en cours.

➤ Circulation / stationnement

Un citoyen des Places fait part de problèmes sécuritaires en lien avec les nombreux chauffards qui accèdent à la passerelle à Farinet avec leur véhicule, souvent à une vitesse non adaptée. Il se renseigne en sus au sujet de l'aménagement de places de parcs prévues pour le hameau.

Le Président l'informe que, pour remédier à ces problématiques et pour ne pas interférer dans la vie du hameau des Places, il a été envisagé l'aménagement d'un parking communal à Montagnon. Malheureusement le canton (SDM) a rendu un préavis négatif en raison de potentiels glissements de terrain dans ce secteur. Une étude géologique est requise. Cas échéant d'autres solutions seront analysées (ex : quelques places de parc le long de la route des Places, etc.).

➤ Panneau d'interdiction de stationner

Un citoyen des Places se renseigne, au moyen d'une photo, par rapport au panneau d'interdiction de circuler installé à l'entrée du hameau. Il s'interroge quant à la / aux route(s) interdite(s) d'accès.

Il lui est indiqué que, sur la base de la photo présentée, l'interdiction de circuler concerne uniquement la route montante (et non celle menant à la passerelle à Farinet qui pose des problèmes de sécurité).

Une analyse approfondie sera réalisée à ce sujet puis une communication sera adressée aux bordiers / riverains.

➤ Poussière

Un citoyen des Places signale que la route en terre menant à la passerelle génère beaucoup de poussière et demande comment remédier à ces désagréments.

M. Collaud l'informe qu'une des solutions pour pallier aux nuisances liées à la poussière pourrait être le gravillonnage de la route. Une vision locale sera toutefois effectuée au préalable.

Ovronnaz Solar

Un citoyen signale avoir pris part à la séance d'information publique du 22.05.2023 où de nombreuses informations pertinentes ont été communiquées. Il regrette toutefois qu'aucun article n'ait été publié dans la presse ni dans d'autres médias à ce sujet. Il se renseigne pour quelle raison ce projet ne sera pas soumis aux bourgeois et aux citoyens avant la votation du 10 septembre prochain.

Le Président l'informe qu'un contact régulier se fait avec la presse mais que celle-ci ne retranscrit pas toutes les informations transmises.

Il rappelle ensuite que le but de cette première séance était de présenter les éléments et les chiffres connus du projet à ce jour. Une deuxième séance sera aménagée, avant l'assemblée primaire, avec des données précises et techniques. Le dossier actuel ne permet pas à la population de se prononcer clairement.

Le Président signale que la votation populaire cantonale du 10.09.2023 (sur le décret concernant la procédure d'autorisation de construire des grandes installations photovoltaïques) n'impacte pas le projet « Ovronnaz Solar » sur le fond. Le texte soumis au verdict des urnes vise une simplification et une accélération des procédures. Les citoyennes et les citoyens devront donc trancher s'ils veulent une procédure accélérée ou non.

La volonté du Conseil communal n'est pas de freiner le projet mais de présenter un dossier abouti sur lequel les citoyens et les bourgeois pourront se positionner.

Propos aussitôt confirmé par un citoyen représentant de la société Alpiq SA et actif dans le projet. Il signale que les différentes études menées doivent encore être peaufinées afin de pouvoir soumettre à la population un dossier mature.

Déchetterie d'Ovronnaz

Un citoyen relève divers problèmes en lien avec la déchetterie d'Ovronnaz (horaires limités, dépôt de déchets verts et branchages uniquement) et se renseigne quant à l'avenir de cette déchetterie.

M. Collaud signale d'emblée que la volonté de la Commune est de maintenir une déchetterie sur Ovronnaz.

Une analyse effectuée par le Canton a démontré que la déchetterie d'Ovronnaz ne répondait plus aux normes environnementales en vigueur, notamment en raison des infiltrations dans le sol et des glissements de terrain dans ce secteur.

Le service de l'environnement a exigé de la Commune une régularisation de la situation.

- soit via une mise en conformité totale (réaménagement total de la déchetterie) pour un montant estimé à Fr. 600'000.-
- soit par le maintien de la déchetterie telle qu'exploitée actuellement (uniquement pour les déchets verts et les arbustes)

D'entente avec le SEN, il a été opté pour la 2^{ème} variante. Pour les encombrants, un ramassage sera organisé via un camion-benne à des dates déterminées. Un flyer informatif sera adressé aux résidents d'Ovronnaz.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt cette assemblée en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes, en les invitant à partager le verre d'amitié offert par la commune et en leur souhaitant un excellent été.

L'assemblée remercie à son tour les membres du Conseil et les différents intervenants.

Le Président met un terme à l'assemblée primaire à 21h00.

POUR L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Président Joseph RAMUZ
Secrétaire Denis BRIDY

Leytron, le 14 juin 2023